



Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 056-215601626-20240325-DB20240334-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 19 mars 2024

Séance Publique du
Lundi 25 mars 2024

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC GUIDEL POUR LE RECRUTEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE SUR LA PROTECTION DU GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Ludovic JEGO.

| | |
|----------|------|
| Présents | : 31 |
| Pouvoirs | : 02 |
| Absent | : 00 |

n°34

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC GUIDEL POUR LE RECRUTEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE SUR LA PROTECTION DU GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Tous les ans, certaines plages de Ploemeur accueillent la nidification d'une espèce d'oiseau migrateur inscrite sur la liste rouge des espèces menacées : le pluvier à collier interrompu, ou gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).

Les sites de nidification sont rares en France, aussi un dispositif de surveillance et de suivi est mis en place. Bretagne Vivante et Lorient Agglomération coordonnent le suivi sur nos côtes. Les services de la ville y participent, aidés par des amateurs passionnés, et l'an dernier, nous avons eu la chance de voir un excellent taux de réussite de la reproduction sur la plage des kaolins.

Le suivi de cet oiseau discret est extrêmement délicat et nécessite une formation, à la fois pour bien repérer les individus, et mettre en place les bonnes dispositions de protection des nids.

C'est pourquoi un service civique est généralement recruté, encadré et formé par Bretagne Vivante, et épaulé par les collectivités.

Il est proposé cette année que nous renforçons notre dispositif en profitant de cette compétence.

Un service civique, recruté par la ville de Guidel, peut être mis à disposition de la ville de Ploemeur, avec son équipement, afin d'effectuer des missions de surveillance et de protection sur les plages de Ploemeur susceptibles d'accueillir des nidifications, et de sensibiliser le public au respect de cette espèce menacée. Il est prévu une mise à disposition à hauteur environ de 25% de son temps de présence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 14 mars 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la protection du gravelot à collier interrompu est un enjeu important pour la biodiversité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SIGNE** avec la commune de Guidel une convention de réalisation de prestation de service conformément à l'article L 5111-1 du code général des collectivités territoriales ;
- **DECIDE DE REMUNERER** cette prestation de service pour une somme forfaitaire de 40€ par mois, pendant la durée du contrat du service civique recruté par la commune de Guidel.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme



Ronan LOAS,
Maire